

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, LETOFFE, PRUVOT, GUILBAU, PATRON, RAJAONARIVELO, Mmes GENERMONT, OSTER (représentant M. GUENAFF), BARRET, MM. TASSIN, RICARD, BONNARD, VAST, LAVALLARD (représentant M. VERSTRAETE), CAPELLE (représentant M. BEURDELEY), CHRETIEN, PASTOT, DUCROQUET (représentant M. SIMEAU), GERARD (représentant M. HARISSARD), Mme DRELA M. LESUEUR (représentant Mme ROSANT), Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, Mmes DACQUIN, MOENS, KONATE, MM. DAMIEN, ORRIERE, POTET (représentant Mme LEBELLE), PILORGE, Mmes BOYENVAL, VERMERSCH, BALITOUT, MM. IODICE, COPPIN, JESPIERRE, CECHINI, LE BIGOT, SERVAIS, VENDITTI, GILLE, Mme SALSO-GROSSHENNY

ETAIENT EXCUSES : MM. FLAMANT, CARDON, MACHURA

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Mme RIVAS, Directrice financière

Madame BARRET Nadine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le précédent compte rendu. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

Monsieur le Président demande à Solenne NOEL, qui a remplacé Noémie DUTERTRE, responsable du service développement économique, de se présenter. Cette dernière a validé un Master II développement local à Rennes.

① Finances

1.3 Budget Primitif 2014 - Budget Général

Monsieur LEFEVRE précise que les budgets ont été joints à la convocation. S'agissant du budget général, il rappelle le contexte 2014 en matière budgétaire. Les dépenses vont augmenter de 150 000.00 " compte tenu de l'augmentation de la TGAP (1^{er} janvier 2014) qui amène une augmentation de 50 000.00 " (Traitement des déchets) et l'augmentation de la TVA qui impacte le budget de la CC2V de

l'ordre de 100 000.00" sur l'année 2014. Cet impact est conséquent, principalement sur la gestion des déchets et l'activité transport.

Le budget va donc augmenter, sans développer de nouveaux projets, de plus de 150 000.00" .

En ce qui concerne les recettes, les collectivités locales vont participer, pour la première année, à l'effort de réduction du déficit national (50 000.00"), effort qui sera pris sur la dotation de l'intercommunalité.

De plus, la Direction Générale des Finances Publiques nous a indiqué que la part de la CVAE va considérablement baisser en 2014 (115 000.00"), auquel vient se ajouter l'augmentation du fonds de péréquation de l'ordre de 40 000.00" .

On peut donc estimer une diminution nette des recettes de l'ordre de 205 000.00" .

Tous ces aspects doivent être pris en compte pour établir le budget 2014.

Comme le budget est voté en début d'année, il se équilibre par l'inscription d'un emprunt de 6 190 000.00" , emprunt qui disparaîtra lors du vote du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.

Les résultats attendus pour l'exercice 2013 sont évalués à un peu plus de 8 millions d'euros ce qui permettra d'annuler l'emprunt.

De plus, en section de fonctionnement, le choix a été fait de ne pas inscrire la subvention d'équilibre de 375 000.00" pour le parc d'activités.

Ces deux points seront donc modifiés lors du vote du Compte Administratif.

Résumé du budget 2014 :

Le budget baisse de 0.7% entre 2013 et 2014, baisse essentiellement due au fait que la CC2V ne participera plus en 2014 à la réhabilitation du Collège de Marly à Ribécourt (autour de 93 000.00" d'économie).

Quelques augmentations:

- 6135 location mobilière (changement du logiciel Finances /RH)
- 61558 entretien réparation autre bien mobilier (réhabilitation des city stades)
Les travaux débuteront dès le printemps. Au 1^{er} juillet le transfert s'appliquera de droit
- 617 études et recherches (étude d'optimisation au niveau de la collecte en prévision du renouvellement du marché en 2015)
- 6226 honoraires (honoraires d'avocat pour le contentieux sur le bâtiment administratif . bâtiment jamais réceptionné)
- 6232 (22 000.00" projet grande guerre le dernier week-end de juin)
- 6247 Transport collectif (provision pour la mise en place des ALSH - plusieurs sites d'accueil)
- 012 Charges de personnel (augmentation de 4.5% liée essentiellement à l'impact des ALSH)
- 6574 Subvention aux associations (45 000.00" pour l'association les Pélicans)
- 658 Charges de gestion courantes (dépenses afférentes aux activités liées aux autres Communautés de Communes)

Recettes

Chapitre 73 - fiscalité (baisse de la CVAE)

Chapitre 74 - dotations d'intercommunalité (baisse du fait de l'effort consenti à la réduction du déficit public de l'Etat)

Le Budget de fonctionnement se équilibre à 8 133 657.00 " "

En ce qui concerne l'investissement, le Budget reprend tous les investissements engagés sur les années précédentes comme la desserte et le parc d'activités. L'ensemble des dossiers de subvention a été déposé auprès du Conseil Général.

Madame BALITOUT informe l'assemblée, que la Commission Permanente du Conseil Général a attribué à la CC2V :

- L'acquisition de 200 composteurs et bio seaux pour un montant de 4 420.00 "
- L'étude de faisabilité de la ZAC de Longueil Annel pour un montant de 50 400.00 "

Pour information, l'association « Les Pélicans » a obtenu une subvention de 5 000.00 " et la « Machemontoise » une subvention de 2 000.00 " dans le cadre des festivités de la grande guerre.

Monsieur LEFEVRE précise que, concernant la desserte industrielle, les négociations sont toujours en cours avec le Conseil Général pour l'octroi de nouvelles subventions.

Les investissements 2014 concernent principalement l'accessibilité du pôle administratif et l'aménagement du pôle enfance jeunesse.

Les petits investissements concernent l'acquisition d'un nouveau véhicule type boxer et du mobilier pour les deux projets d'investissement.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le Budget Général 2014

1.4 Budget Primitif 2014 - Budget annexe transport à la demande

Monsieur LEFEVRE précise que, dans le budget du TCAD, on retrouve essentiellement le coût du prestataire « Noyon car » estimé à 244 000.00", quelques crédits supplémentaires pour le remplacement de petits matériel (Totem) et un budget communication.

En recettes, il a été inscrit 16 000.00 " de recettes des usagers, la subvention du SMTVO de 86 000.00" et un autofinancement de 150 000.00 ".

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe transport à la demande.

1.5 Budget Primitif 2014 - Budget annexe pépinière d'entreprises

Monsieur LEFEVRE précise qu'il s'agit de la première année de fonctionnement pour le budget pépinière, les travaux étant complètement terminés. Le budget s'équilibre à 88 771.00" .

Les dépenses sont liées à la gestion du bâtiment (contrat de prestation, maintenance), aux prestations de service d'un montant de 5 800.00" (ateliers avec des prestataires extérieurs). Ce budget est largement financé par une subvention d'équilibre.

Les recettes sont estimées à 20 000.00" .

En 2014, il a été constaté un turn over important sur le domaine tertiaire mais le taux de remplissage est très satisfaisant.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget annexe de la pépinière d'entreprises.

1.6 Budget Primitif 2014 – Budget ZAC d'activités des Deux Vallées

Monsieur LEFEVRE précise que, pour le budget de la ZAC, il y a deux opérations réelles :

- Compte 6065 terrains à aménager (293 000.00 ”)
- Compte 605 travaux (90 000.00 ”)

En 2014, le projet de la ZAC sera essentiellement consacré à la mise en œuvre du dossier de réalisation. La SAO a retenu un bureau d'étude qui va travailler sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, le dossier de réalisation, le dossier loi sur l'eau et l'étude d'impact.

L'arrêté de DUP a été pris, les négociations amiables avec les propriétaires fonciers peuvent donc être lancées.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le budget ZAC.

1.1 Programmation Pays Sources et Vallées 2014

Monsieur LEFEVRE précise que, sur la partie fonctionnement, il n'y a pas de bouleversement sur l'année 2014 mais simplement deux modifications :

- Le recrutement d'un emploi aidé en secrétariat administratif
- le Contrat Global Eau qui avait pour impact de mettre à disposition de la CC2V une partie du temps des deux chargés de mission eau

Monsieur LEFEVRE invite les membres du conseil communautaire à prendre contact auprès de Xavier BARBEAU pour toute question sur ce contrat global eau (eau potable, assainissement, rivière).

Pour la partie programmation, il est proposé d'inscrire un schéma local d'organisation touristique car le tourisme est la thématique qui regroupe les trois territoires. Aujourd'hui, le territoire est peu lisible par rapport aux partenaires financiers, d'ailleurs 2013 a été la dernière année de subventionnement de la Région sur le volet tourisme.

Il faut travailler sur un nouvel appel à projet pour 2015 pour LEADER (avant le 31 décembre 2014).

Compte tenu de l'ensemble des projets développés par les trois Communautés, il faut lancer une réflexion à l'échelle du pays sur un schéma d'organisation touristique en vue de se projeter sur les années à venir et pouvoir positionner le rôle et les missions de l'office de tourisme de Noyon (office de tourisme de pays).

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la CCPN a pris la compétence touristique et subventionne à 80% l'office du tourisme. La CCPS et la CC2V ne subventionnent qu'à hauteur de 30% le poste de la directrice.

Ce schéma pourrait être pris en charge par l'Europe à hauteur de 55%, la Région devrait aussi financer largement, il resterait un reste à charge de l'ordre de 20%.

Il faut savoir que, sans schéma, il n'y aura plus de financement. L'investissement sera largement amorti dans les années à venir.

Les trois Communautés se sont mises d'accord pour garder des actions fondamentales :

- guides pratiques et guides groupes
- projet sur l'aire d'autoroute de Ressons (promotion de notre territoire)

La société SIGHOR a réaffirmé en début d'année son intérêt pour une implantation d'informations touristiques « Sources et Vallées » sur l'aire de Ressons Ouest. Cette opération est éligible au programme LEADER.

Prélocalisation des Zones à Dominantes Humides

Ce point a été validé lors du dernier Conseil Communautaire. Le pays Sources et Vallées va porter l'inventaire des zones humides sur la Loire moyenne en partenariat avec le pays Chaunois. Il s'agit de la première étape de l'inventaire des zones humides à l'échelle de l'unité hydrographique de la Loire Moyenne.

Sur cette thématique, le Pays porte deux opérations, en coopération avec :

- Le Pays du Sud de l'Aisne : l'organisation de classes d'eau à destination des élus et agents communaux du territoire (prévue en septembre)
- Le Pays de la Jeune Haute-Loire : organisation d'un voyage d'étude sur le thème « politique de l'eau et gouvernance territoriale », réalisation d'un guide du riverain (pour lequel l'intégralité des syndicats de rivières se sont dits extrêmement intéressés), échange sur le Zérophyto.

Ces échanges auront notamment pour ambition :

- de faciliter la mise en œuvre du Contrat Global à l'échelle du Pays
- d'être un atout pour la candidature au prochain programme LEADER en démontrant la capacité du territoire à la mise en œuvre de démarches partenariales dépassant les frontières géographiques du Pays de Sources et Vallées.

Monsieur le Président précise que toutes les communes sont concernées par cet inventaire des zones humides car cela comprend non seulement les rivières mais également les rus.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de programmation des actions Pays 2014 et approuve la participation financière de la communauté de communes aux actions du Pays pour 2014.

1.2 Programmation Musée Territoire 2014

Les orientations pour 2014 sont présentées en deux axes : les actions communes et les actions portées par chaque Communauté de Communes.

Musée Territoire 14/18 a pour vocation de mutualiser les opérations de communication et de promotion liées au tourisme de mémoire sur le territoire.

L'ensemble des actions est répertorié dans le document joint à la convocation.

Pour l'évènementiel aux Carrières de Montigny en juin 2014, les activités sont principalement en plein air. Les grottes seront fermées.

Le budget global est de 41 000.00", 20 000.00 " sont consacrés aux spectacles du vendredi et samedi soir et le reste aux animations du village sur trois jours. Un site Internet va entrer en fonction début mars pour faire la promotion au salon mondial du tourisme.

Les actions portées par chaque Communauté de Communes :

- Une application proposée par « ZE visit » qui permettra au touriste d'être autonome et de préparer sa visite, à partir d'un Smartphone. La CC2V mettra l'accent sur la Cité des Bateliers et l'abbaye de Dourscamp,
- Le Lycée Horticole va créer pour le compte des Communautés de Communes des silhouettes de soldats,
- Des randonnées cyclotourismes sont également prévues.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la programmation Musée Territoire et le budget prévisionnel des actions communes

1.7 Subventions diverses

Monsieur le Président énonce les différentes subventions proposées pour 2014

Comité) uvres Sociales Personnel	24 000.00 "
FSE CES RIBECOURT	3 003.74 "
FSE CES THOUROTTE	3 275.19 "
UNSS CES RIBECOURT	1 130.85 "
UNSS CES THOUROTTE	1 198.49 "
Activités sport de haut niveau	10 000.00 "
Communes pour fêtes locales	18 400.00 "
Fête du cidre	1 700.00 "
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000.00 "
Plate Forme d'Initiative locale	18 560.00 "
Association les Mariniers	900.00 "
Association des Pélicans	45 000.00 "

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les subventions aux associations telles que mentionnées.

1.8 Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Président propose de solliciter une participation financière de l'État au titre de la DETR pour les projets suivants :

1/Travaux de mise en accessibilité du centre administratif de la Communauté de Communes

Assiette subventionnable = 66 900 " HT

DETR = 26 760 " (40%)

CC2V = 40 140 " (60%)

2/Travaux de aménagement d'un pôle animation . jeunesse et mise en accessibilité:

Assiette subventionnable = 80 364.85 " HT

DETR = 20 091.21 " (25%)

CAFO = 15 000.00 " (18.7%)

CC2V = 45 273.64 " (56.3%)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention au titre de la DETR

② Ressources Humaines

2.1 Signature d'une convention de mise à disposition de la Directrice Financière à hauteur de 50 % du temps de travail

Monsieur le Président propose de renouveler la mise à disposition de la directrice financière avec la mairie de Thourotte pour 17h30 (50%) du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2014,

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la mise à disposition de la directrice financière.

③ Juridique

3.1 Liste des marchés notifiés entre le 21 novembre 2013 et le 13 janvier 2014

Monsieur le Président énonce les marchés passés ces derniers mois.

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
FOURNITURE DE REPAS CUISINES POUR LE SERVICE ANIMATION LOISIRS DE LA CC2V	12/12/2013	API RESTAURATION MONS EN BAROEUL	59370	MONS EN BAROEUL	1 AN - RECONDUCTION TACITE 1 FOIS 1 AN	Marché à bons de commande avec un minimum de 5500 et un maximum de 9300 repas par année
MARCHE DE TRANSPORT PAR AUTOCAR AVEC CHAUFFEUR POUR LA CC2V. Lot 1 : transport ponctuel en journée par autocar avec chauffeur pour les services de la CC2V - Lot 2 : transport par autocar avec chauffeur pour les séjours organisés par le service animation et loisirs - Lot 3 : transport par autocar avec chauffeur pour le collège de Ribécourt-Dreslincourt	12/12/2013	LES CARS CHARLOT	60750	CHOISY AU BAC	2 ANS - MARCHE NON RECONDUIT	Marché à bons de commande - maximum de 80 000 Öht pour le lot 1 - maximum de 40 000 Öht pour le lot 2 - maximum de 20 000 Öht pour le lot 3 - pour la durée total du marché

II Développement Social

1.1 Permanences de l'Écrivain public : revalorisation du coût de la prestation

Monsieur RAJAONARIVELO rappelle que, depuis mars 1997, la Communauté de Communes fait appel à Monsieur BUQUET pour la tenue de permanences dans chaque commune membre.

Il propose de reconduire en 2014 les permanences de l'écrivain public et de revaloriser le coût de la prestation en fonction de l'augmentation du coût de la vie, soit 50.01 " (pour information 49,52 " en 2013).

Il est proposé de ramener le coût de la prestation à 50" pour éviter les centimes.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification. Le coût de la prestation sera de 50.00 " .

III Environnement

1.1- Prix de vente des composteurs

Monsieur PRUVOT informe que les tarifs des 120 petits composteurs avec bioseaux (capacité : 430L) et 80 grands composteurs avec bioseaux (capacité : 1050L) mis en vente (société QUADRIA) pour l'année 2014 sont proposés au prix de :

Composteur de 430 L + bioseaux 10L	Composteur de 1050 L + bioseaux de 10L
20 €	35 €

Il souhaite remercier le Conseil Général pour l'octroi de la subvention car cela permet de faire baisser le coût du composteur pour l'usager.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le prix de vente des composteurs.

1.2 É Renouvellement de la convention avec l'ECO ORGANISME « EcoTLC »

Monsieur PRUVOT propose de renouveler la convention passée avec Eco TLC (*l'éco-organisme du textile, du linge et de la chaussure*) qui est arrivée à son terme le 31/12/2013.

Les termes de cette nouvelle convention sont semblables à la dernière, notamment concernant les conditions d'obtention du soutien financier et de son montant (Population municipale de la collectivité x 0,10").

Monsieur CESCHINI constate que l'on ne « récupère » pas beaucoup d'argent en valorisant nos déchets.

Monsieur le Président constate, en effet, que la valorisation a un coût.

L'important est de ne pas polluer.

Monsieur LEFEVRE précise que sur un coût annuel de 3 millions d'euros de gestion des déchets, la CC2V récupère 550 000.00" en recettes de valorisation.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le renouvellement de la convention.

1.3 Adhésion à l'association AMORCE

Monsieur PRUVOT informe que AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association, loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Le rôle d'AMORCE est aussi de élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le montant de la cotisation 2014 s'élève à 412,46" (Part fixe : 244,64" + Part variable : 0,00735" /hab.)

Il propose d'adhérer à l'association AMORCE pour l'année 2014.

Monsieur LEFEVRE précise que, jusqu'à présent, la CC2V adhère au réseau IDEAL, réseau qui a apporté peu de retour. L'association AMORCE est reconnue nationalement et donne des informations en amont sur les projets de loi. Elle est un réseau d'échanges entre les collectivités.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'adhésion à l'association AMORCE.

IV Développement Economique

1.1 Déclaration de projet de la ZAC dite « Parc d'activités des Deux Vallées » à Longueil Annel

Monsieur LETOFFE rappelle qu'au vu des conclusions du commissaire enquêteur en date du 29 octobre 2013, qui recommandent :

- D'apporter un soin particulier au plan de circulation
- De favoriser les échanges de terres agricoles
- D'apporter une attention particulière au dossier « Loi sur l'eau »
- D'analyser les effets du projet sur la faune et la flore

Il est demandé au Conseil Communautaire de déclarer d'intérêt général le projet de création de la ZAC.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la déclaration de projet de la ZAC.

1.2 Pépinière d'entreprises : tarifs de location

Monsieur LETOFFE rappelle que le taux de remplissage est de 70% alors que la moyenne nationale est de 30 à 50% sur 2013.

Sur le bureau N°6 (30m²), l'objectif est de proposer un espace de travail en bureaux partagé où travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs et startups, professions libérales et salariés nomades vont pouvoir s'installer occasionnellement et de manière très flexible, pour quelques heures ou quelques jours.

L'espace de coworking pourrait compter 3 postes de travail équipés de connexions Wifi. Il serait ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi. (Aux jours et horaires d'ouverture de la pépinière)

Y pourrait être associée une gamme de prestations à la carte et services mutualisés, tels que : salle de réunion, photocopieurs et imprimantes, service courrier en partance, etc.

Les objectifs et avantages :

Entreprises	Pépinière
Flexibilité d'installation Rompre l'isolement social Moindre coût Se rassembler, échanger, collaborer et innover Profiter des services mutualisés de la pépinière	Lieu d'échange et de partage Occuper l'espace Créer une dynamique de groupe avec les autres résidents de la pépinière Faire connaître la pépinière à l'extérieur

Madame SALSO-GROSSHENNY pense qu'il faut communiquer et bien communiquer. Un travail est à faire sur internet (moteur de recherche) car il y a de la demande et le domaine est vide. L'UTC, par exemple, est demandeur.

Monsieur LETOFFE ne reprend pas les tarifs, déjà joints à la convocation.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les tarifs de location de la pépinière.

V Habitat, cadre de vie

1.1 É Demande de subvention pour le fonctionnement du service de transport collectif à la demande

Madame GENERMONT rappelle que dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) peut apporter une aide financière aux services permettant un développement de l'offre de transport collectif dans un objectif d'intermodalité.

Le service de transport collectif à la demande des Deux Vallées répondant à cet objectif, il est proposé de solliciter l'aide financière du SMTCO pour le fonctionnement du service sur l'année 2014.

Le taux de subvention du SMTCO pour les transports à la demande étant de 40% du déficit d'exploitation HT, le montant de l'aide sollicitée est de 91 108 " selon le plan de financement suivant :

- Coût annuel du service = 243 769 " HT
- Recettes (billettique) = 16 000 "

- Subvention SMTCO = 91 108 ”
- Autofinancement (CC2V) = 136 661 ”

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention.

VI Questions diverses

City stade

Monsieur VENDITTI rappelle que le City stade va être refait et demande s'il sera refait à l'identique.

Monsieur LEFEVRE précise que l'on a changé de prestataire mais au niveau du cahier des charges il a été demandé de respecter l'identique. Le gazon sera en synthétique sablé.

Il invite monsieur VENDITTI à venir à la CC2V voir un échantillon.

L'objectif est de valider les travaux à réaliser sur tous les City stades pour lancer la commande aux fournisseurs pour une réception en juin, au plus tard.

Cérémonie du 14 juillet

Monsieur le Président informe l'assemblée que la cérémonie du 14 juillet sera organisée le dimanche 13 juillet midi (horaire à confirmer) à Pimprez.